

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 09.080

L'An deux Mille Neuf, le 29 juin à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 19 juin 2009

DATE D'AFFICHAGE

Le 22 juin 2009

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Melle BARRAUD-DUCHÉRON, M. CAU, M. CHABASSE, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, M. MERLE, Mme MONNEREAU, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. RICH, M. STOFFAËS, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme LECOMTE représentée par Mme GRAMMATICO
M. DENIS représenté par Mme DOUMECQ
Mme BOURDEAU représentée par M. MERLE
M. COEURET représenté par Mme CROUÉ

ETAIT ABSENT-EXCUSE : /

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 33

Mme DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : **AMENAGEMENT DU BOULEVARD FREDERIC GARNIER
BILAN DE LA CONCERTATION**

RAPPORTEUR : Mme PELTIER

VOTE : **UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
2 ABSTENTIONS**

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 22 août 2008 a décidé de soumettre le projet d'aménagement du boulevard Frédéric Garnier à la concertation avec le public.

L'avis de cette concertation a fait l'objet d'un affichage sur les panneaux d'information en mairie, sur le mobilier urbain de la ville, à l'Office du Tourisme, au Syndicat d'Initiative et à la Maison des Associations. Une annonce est parue dans le journal Sud-Ouest du 09 septembre 2008 et dans le journal Le Littoral du 26 septembre 2008.

Le projet soumis à la concertation était constitué d'une note de présentation, de panneaux explicatifs avec les possibilités d'aménagement du site, ainsi que de photos, croquis, esquisses et plans détaillés des infrastructures envisagées. Il a été exposé dans les locaux de la mairie à partir du 15 septembre 2008, accompagné d'un registre d'observations, mis à la disposition du public, destiné à recueillir les avis des visiteurs.

Ce projet a également été présenté lors de séances de travail et de réunions publiques avec les personnes et associations concernées :

- 08 octobre 2008 : réunion avec un groupe de riverains du secteur du Parc,
- 12 novembre 2008 : réunion en présence du Directeur du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement,
- 18 novembre, 17 décembre 2008 et 11 mars 2009 : réunions avec les représentants de la ville de Saint Georges de Didonne,
- 12 décembre 2008 : réunion avec la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, concernant les transports,
- 15 décembre 2008 : réunion en présence de l'Architecte des Bâtiments de France,
- 03 novembre et 28 janvier 2009 : réunions de la Commission Municipale des Travaux,
- 19 janvier 2009 : réunion de la Commission Municipale de Circulation,
- 27 janvier 2009 : réunion de la Commission Municipale de l'Environnement et du Développement Durable.

Le 16 mars 2009, une réunion publique de synthèse s'est tenue à la Maison des Associations, au cours de laquelle ont été présentés les évolutions du projet et les principes de l'aménagement prenant en compte la majorité des demandes consignées dans le registre des observations et évoquées lors des précédentes réunions.

Après analyse par les services compétents, il apparaît que les avis émis par le public sont, dans une large majorité, favorables au projet présenté. Néanmoins, certaines observations ont soulevé des questions qui ont permis de faire évoluer le projet.

Le bilan de la concertation, ci-annexé, fait apparaître l'ensemble des propositions, modifications et évolutions de ce projet d'aménagement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU les articles L300.02 et R300.01 du Code de l'Urbanisme,
- VU la délibération du Conseil Municipal du 22 août 2008 relative à la concertation publique du projet d'aménagement du boulevard Frédéric Garnier,
- VU le registre des observations mis à la disposition du public,
- VU les plans et croquis du projet d'aménagement,
- VU les réunions organisées avec le public,
- VU les avis du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement et de l'Architecte des Bâtiments de France,
- VU les avis de la Commission des Travaux des 03 novembre 2008 et 28 janvier 2009,
- VU l'avis de la Commission de Circulation du 19 janvier 2009,
- VU l'avis de la Commission de l'Environnement et du Développement Durable du 27 janvier 2009,
- VU les réunions avec les représentants de la ville de Saint Georges de Didonne des 18 novembre et 17 décembre 2008 ainsi que du 11 mars 2009,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- de tirer le bilan de la concertation effectuée pour l'aménagement global du boulevard Frédéric Garnier comme figurant en annexe.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 3 juillet 2009

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,
Henri LE GUEUT

VILLE DE ROYAN

AMENAGEMENT DU BOULEVARD FREDERIC GARNIER

BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE

=====

Par délibération en date du **22 Août 2008**, le conseil municipal a décidé d'engager une « Concertation publique préalable », relative aux principes d'aménagement du boulevard Frédéric Garnier.

Afin de respecter cette démarche, les modalités suivantes ont été effectuées :

- Ouverture d'un point d'information à la Mairie à partir du : **15 Septembre 2008**, avec note de présentation, plans, photos, esquisses de principe.
- Mise en place d'un registre des observations.
- Affichage de l'avis à la concertation sur les panneaux d'information en Mairie.
- Affichage de la concertation sur le mobilier urbain en ville, à l'office du Tourisme, au Syndicat d'initiative, à la maison des associations et à la Mairie.
- Annonce dans la presse (le Sud -Ouest du **09 septembre 2008** et le Littoral du **26 septembre 2008**)

Par ailleurs, plusieurs réunions de travail avec les personnes dites « associées », ont été effectuées, notamment :

- l'Agglomération Royan Atlantique, concernant les transports du : **12 Décembre 2008**
- Les représentants de la Ville de Saint Georges de Didonne, commune limitrophe au projet (**3 réunions**)
- **Monsieur BARTCZACK**, Architecte des Bâtiments de France et **Monsieur THIBAUT** Directeur du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement, pour l'aspect architectural et les principes de l'aménagement.
- Les Commissions municipales de l'Environnement et du Développement Durable, de Circulation, des Travaux se sont également réunies.

Une réunion d'information du public et de synthèse s'est tenue, à la Maison des Associations, le **16 Mars 2009**.

Au cours de cette soirée débat, les principes d'un aménagement, prenant en compte tout ou partie des demandes consignées dans le registre des observations et évoquées lors des réunions de travail, ont été présentés.

MOTIVATION DE LA COMMUNE

La volonté affirmée des élus était de mener une concertation approfondie avec la préoccupation d'être à l'écoute des habitants (sédentaires ou non) et de recueillir leur perception de la Ville et de leur quartier afin de dégager les problématiques prioritaires à leurs yeux.

La somme d'informations recueillie a servi à nourrir les réflexions de tous et en particulier des Services Techniques de la ville, chargés de l'élaboration du projet et de faire valider les caractéristiques de cet aménagement.

OBSERVATIONS DU PUBLIC

Le registre des observations déposé en mairie, comporte **73** observations et remarques de personnes ou groupes de personnes.

Plusieurs thématiques fortes se sont dégagées de l'ensemble des débats et des avis exprimés par le public. Il s'agit en particulier de :

- 1 - La circulation automobile et la réduction de la vitesse
- 2 - La circulation des vélos
- 3 - Le traitement paysager
- 4 - La circulation des piétons et l'accessibilité
- 5 - Le développement durable
- 5 - Divers
- 6 - Le coût des travaux
- 7 - La procédure administrative

-1- LA CIRCULATION AUTOMOBILE ET LA REDUCTION DE LA VITESSE

-1.1 - Les objectifs :

Ce boulevard est un axe routier « majeur » très fréquenté. Il permet la desserte du quartier du « PARC » et la liaison avec la commune voisine de SAINT GEORGES DE Didonne.

La circulation automobile sur cette voie est dense et rapide. Actuellement, les voies et allées débouchant sur ce boulevard ont des régimes de fonctionnement différents (priorité à droite ou cédez le passage).

Des aménagements ont été testés et mis en place pour réduire la vitesse. Il s'agit notamment de « chicanes », d'un îlot central large et de panneaux de « cédez le passage » ; l'ensemble, marqué au sol, permet de ralentir les véhicules, de sécuriser la circulation et de faciliter les échanges.

-1.2 - Les observations du public :

11 personnes ou groupes de personnes ont émis une opinion sur les principes de circulation proposés et sur la réduction de la vitesse :

- 02 personnes proposent la mise en place de petits giratoires à chaque intersection. Une autre personne suggère la suppression des feux tricolores dits « du PARADOU », au carrefour entre le boulevard Garnier et l'avenue Emile Zola, en créant un « beau » giratoire.
- 02 riverains demandent la suppression des priorités à droite,
- 01 intervenant propose la matérialisation d'un ilot central en dur, en lieu et place de la bande axiale peinte,
- 02 intervenants demandent la mise en sens unique du boulevard, dans le sens Royan vers Saint Georges,
- 03 personnes demandent la mise en place d'une « ZONE 30 KM/H », sur la totalité du boulevard.

A part ces interventions, la circulation automobile n'a pas l'objet de commentaires particuliers.

-1.3 – Propositions de la Commune :

A l'emplacement des trois carrefours, que sont : le MIRADO, le LIDO et le PARADOU, des aménagements en « plateaux surélevés » seront privilégiés par rapport aux giratoires, en raison du manque de place. Les feux tricolores seront maintenus au carrefour du PARADOU (boulevard Frédéric Garnier / avenue Emile Zola)

De part et d'autre de ces plateaux surélevés, des « ZONE 30 KM/H » seront instaurées, afin d'être en conformité avec la réglementation.

Les autres intersections seront gérées par la matérialisation de « chicanes », permettant de réduire la vitesse au droit des voies perpendiculaires qui desservent le quartier du « PARC ».

Les bandes peintes de « rive » et « axiale » seront maintenues et renouvelées, afin de réduire les largeurs et la vitesse le long de ce boulevard.

-2- LA CIRCULATION DES VELOS

-2.1 - Les objectifs :

Bien entendu, les vélos ne sont pas oubliés. Depuis plusieurs années, le principe « partageons l'espace » sur la promenade a permis une bonne cohabitation, malgré le peu de lisibilité, entre les différents espaces.

-2.2 - Les observations du public :

Plusieurs observations, concernent la mixité piétons et vélos :

Des critiques sont formulées (04 observations) sur la « mixité » vélos et piétons et sur le danger qui pourrait en résulter. 04 personnes pensent qu'il faut « séparer physiquement », la circulation des piétons et des vélos.

02 avis évoquent un plan « global » de circulation des 2 roues. Des parkings à vélos sont demandés sur l'ensemble de la promenade par **03** groupes de personnes.

-2.3 – Proposition de la Commune :

Depuis plusieurs années, la promenade du boulevard Frédéric GARNIER, bénéficie d'un espace dit « partagé » entre les alignements de tamaris ou de muriers.

Cet espace sera désormais dédié exclusivement aux vélos. Il aura une largeur de 3 mètres (suffisant pour le croisement de 2 vélos). L'alignement des arbres délimitera cet espace en constituant une barrière visuelle.

Il sera constitué d'un revêtement « lisse » en « enrobé de couleur rouge » et sera clairement délimité par des bandes de dalles en pierre naturelle. Des « parkings » vélos seront répartis sur l'ensemble de la promenade.

-3- LE TRAITEMENT PAYSAGER

-3.1 - Les objectifs :

Au niveau des plantations, les alignements d'arbres « tamaris et muriers » seront conservés. Ils représentent, selon l'Architecte des Bâtiments de France, « l'élément fort de ce boulevard » et permettent de créer une « séparation » visuelle entre vélos et piétons d'une part, et de créer des zones d'ombre d'autre part.

-3.2 - Les observations du public :

42 personnes ou groupes se sont manifestés et nous ont fait part de leurs idées.

La grande majorité des observations (**35** personnes), concernent les arbres, qui devront avoir une faible hauteur, pour garder une visibilité sur la baie, et les plantations qui devront être vernaculaires.

20 remarques considèrent que des zones d'ombrage doivent être réalisées sur la promenade.

Plusieurs personnes (**06** observations) proposent de conserver les « essence d'arbres » existantes (tamaris et muriers).

04 demandes concernent la création de « pergolas » type Pontailac pour créer des zones ombragées.

-3.3 - Remarques de la Commune :

Afin de respecter l'avis de l'Architecte des bâtiments de France et celui du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement, la ville propose de conserver les principes actuels de plantations.

Les emprises seront conservées dans leurs dimensionnements existants.

Afin de rompre l'aspect « minéral » de cet aménagement, des « bandes vertes », plantées ou engazonnées, seront créées entre « l'espace cyclable » et la chaussée du boulevard.

Le choix des essences de la bande verte tiendra compte des hauteurs pour laisser une bonne visibilité de la plage. Dans un souci « d'équilibre végétal », quelques arbres seront remplacés ou supprimés.

-4- LA CIRCULATION DES PIETONS ET L'ACCESSIBILITE

-4.1 - Les objectifs :

Sur la promenade, côté plage, les piétons circuleront sur un revêtement totalement rénové et confortable. Côté habitation, le trottoir conservera ses dimensions actuelles. Il sera également reconditionné et revêtu.

Au niveau de l'accessibilité, il est prévu la création de nouvelles rampes « réglementaires », perpendiculaires aux rampes actuelles. Il est également envisagé la modification des « rampes existantes d'accès à la plage ». Ces transformations et adaptations permettront l'accessibilité à tous, y compris aux personnes à mobilité réduite.

-4.2 - Les observations du public :

De nombreuses observations, au nombre de **34**, expriment l'intérêt des rampes d'accès à la plage.

02 personnes proposent l'élargissement de la promenade d'au moins 1 mètre, au détriment de l'espace cyclable. Enfin, **01** personne demande de réduire la largeur des trottoirs côté habitations, pour créer des stationnements supplémentaires.

Quelques questions sont posées, concernant la signalisation et le traitement des traversées du boulevard.

-4.3 - Propositions de la Commune :

Au niveau des intersections en « passages surélevés », prévues au MIRADO, au LIDO et au PARADOU, la traversée des piétons se fera sur le « plateau » au même niveau que les trottoirs. Ces « plateaux » seront réalisés avec un revêtement béton calcaire/diorite.

Toutes les autres traversées du boulevard se feront de manière traditionnelle (passages piétons marqués de bandes blanches). Elles seront munies de « passages surbaissés » de chaque côté de la voie. Des « bandes podotactiles » seront mises en place sur les trottoirs et sur la promenade.

Au niveau de l'accessibilité, il est prévu de modifier une partie des « rampes existantes d'accès à la plage », afin de respecter la réglementation en vigueur.

D'autre part, il est prévu de matérialiser et indiquer clairement tous les cheminements, reliant les places de stationnement « handicapés » aux accès de la plage ou à tout autre équipement, douches et sanitaires notamment.

Sur la promenade piétonne, côté plage, le revêtement sera réalisé en dallage béton teinté de couleur rouge avec un calepinage de bandes structurantes en pierre naturelle qui permettra de rompre la rectitude et l'uniformité de ce baladoir.

Côté habitation, le trottoir conservera ses dimensions actuelles. Il sera revêtu en béton lavé de couleur claire, de façon à lui conserver un aspect naturel.

-5- LE DEVELOPPEMENT DURABLE

-5.1 - Les objectifs :

Pour tout projet, le développement durable est un enjeu majeur au regard des questions ou avis posés pour rénover un espace urbain.

De surcroît, le boulevard Frédéric Garnier constitue une entrée de ville, un front de mer et une vitrine de Royan.

D'une manière générale, l'utilisation d'essences végétales locales, de matériaux écologiques, d'éclairages à faible consommation et autres concepts de développement durable constituent une préoccupation grandissante de la ville.

-5.2 - Propositions de la Commune :

Dans le cadre de cette opération et pour répondre à la ligne de conduite de la collectivité en matière de développement durable, plusieurs actions sont envisagées. Il s'agit notamment de :

- Conserver une grande partie des végétaux existants,
- Replanter des végétaux adaptés à l'environnement à faible consommation d'eau et dont le coût d'entretien est réduit,
- Utiliser des revêtements sur trottoirs et sur voirie constitués de liants à base végétale,
- Mettre en place des équipements de mobilier urbain « recyclés et revalorisés »,
- Installer du matériel d'éclairage durable et à faible consommation énergétique (systèmes à LED très basses consommations, économiseurs d'énergie, etc...),
- Construire des cheminements réglementés et accessibles à tous,
- Améliorer et traiter les eaux pluviales,
- Déposer et reposer les éléments de bordures et caniveaux existants en bon état,
- Traiter les entourages d'arbres en granulats de bois recyclables,
- Réaliser les peintures et marquages routiers type « Ostrécal » recyclable et en résine végétale,
- Recycler, traiter et réemployer une partie des matériaux extraits,
- Installer une signalétique de jalonnement lisible, cohérente et adaptée pour tous les modes de déplacements,
- Nettoyer et rénover le muret existant qui borde la promenade piétonne.

-6- DIVERS

-6.1 - Les observations du public :

64 personnes se sont manifestées sur plusieurs points particuliers :

- **01** concerne la défense contre la mer, en particulier pour ce qui concerne les « belvédères ».
- **07** personnes demandent si la ville de Saint Georges est associée à ce projet.
- **07** requêtes sont relatives à la création de sanitaires sur la promenade.
- **09** avis concernent la réhabilitation ou l'amélioration du bâtiment « Lido » et du « poste de secours ».
- **07** personnes se sont manifestées sur le contournement du « Tiki » et la liaison avec la promenade « Oubangui Chari ».
- **01** personne propose de supprimer les feux tricolores du « Paradou ».
- **05** observations sont émises au sujet du « muret » et du « garde corps ».
- **02** personnes proposent d'augmenter le stationnement, côté habitations.
- **02** personnes préféreraient ne pas voir le port méthanier...
- **09** particuliers se sont prononcés sur l'éclairage
- **09** personnes ont souhaité que des bancs avec dossier soient installés en grand nombre
- **04** personnes pensent qu'il y a des travaux plus urgents et que cet aménagement n'est pas prioritaire.
- **01** intervenant demande si le financement est assuré.

-6.2 – Remarques de la Commune :

Dans le cadre de l'avancement des études nécessaire à la conception d'un projet d'aménagement global cohérent, toutes les considérations ont été évoquées et analysées.

La consultation des différents services, administrations, collectivités ou personnes « associées », ont permis de mieux appréhender les grands principes de cette réalisation.

Bien entendu, plusieurs réunions ont eu lieu avec la Ville de Saint Georges de Didonne, pour harmoniser et trouver une cohésion à cet aménagement.

Les services de la Ville ont également pris en compte la liaison avec le Front de Mer, au niveau du « Tiki », ainsi que le traitement du secteur de la place Foch.

Le muret existant du parapet sera conservé, des réparations ponctuelles seront réalisées, en particulier sur l'ouvrage en béton. Le muret d'origine en pierre naturelle sera quant à lui réparé et nettoyé. Le garde-corps existant au niveau du « Lido » sera remplacé par un muret.

La suppression des feux tricolores « Paradou » a fait l'objet d'un long débat. Toutefois pour des raisons évidentes de sécurité et de vitesse, la Ville a décidé de les conserver.

La totalité des grands candélabres et des luminaires d'éclairage, côté habitation, sera remplacée.

Des projecteurs lumineux « adaptés » seront encastrés dans le muret, de façon à baliser la promenade piétonne. Ces nouveaux équipements, mieux adaptés, devraient permettre de mieux sécuriser ce secteur.

L'ensemble du boulevard recevra un nouveau mobilier plus confortable et mieux adapté aux besoins et aux contraintes :

- bancs avec dossier,
- corbeilles,
- supports vélos,
- « bornes canisettes »,
- etc.

Pour ce qui concerne les sanitaires publics, une réflexion est d'ores et déjà engagée par la collectivité pour la création de locaux supplémentaires.

-7- LE COÛT DES TRAVAUX

-7.1 - Les objectifs :

Le coût global d'opération est estimé à environ **7 500 000,00 € H.T.** La réalisation des ouvrages sera programmée en plusieurs phases de travaux.

-7.2 - Les observations du public :

02 intervenants ont consigné des avis sur le montant des travaux. L'un estime que le projet sera sûrement plus coûteux s'il est réalisé tel qu'il est présenté. L'autre intervenant pense que le coût annoncé est trop élevé par rapport aux améliorations et à l'esthétisme final.

-7.3 - Remarques de la Commune :

A part ces deux interventions, le coût des travaux n'a pas fait l'objet de commentaires particuliers.

Par ailleurs, durant les périodes de concertation préalable, réunions et commissions diverses, le projet initial a évolué en recherchant des économies, notamment :

- La conservation des largeurs d'emprises actuelles du boulevard (chaussée, trottoirs, espaces cyclable, promenade) qui semblent bien équilibrées. De ce fait, le déplacement des bordures de trottoirs s'en trouve limité.
- La suppression des principes « de belvédères » trop imposants, trop nombreux et nécessitant des autorisations d'occupation du domaine public maritime.

- La simplification des équipements d'éclairage et de balisage, tout en assurant un éclairage suffisant et sécurisé pour tous les usagers
- La conservation du paysage actuel, en particulier les arbres « de haute tige », tamaris et muriers, qui occasionnent une gêne limitée pour la vue sur mer et qui semblent bien adaptés aux embruns.

La Ville s'oriente donc vers une opération moins coûteuse mais toujours en adéquation avec les souhaits des habitants.

-8- LA PROCEDURE ADMINISTRATIVE

-8.1 - Les objectifs :

Le projet est soumis à concertation préalable depuis le **15 Septembre 2008** (délibération du Conseil Municipal du **22 Août 2008**). Cette procédure a duré pendant l'évolution des études de l'aménagement.

Le point d'information en mairie a été fermé et arrêté le : **11 Février 2009**.

-8.2 - Les observations du public :

Concernant la réalisation éventuelle d'une étude d'impact, un seul intervenant s'est manifesté

Hormis cette intervention, aucune remarque particulière, concernant la démarche administrative n'a été consignée sur le registre des observations.

-8.3 - Remarques de la Commune :

Au regard de la consistance des travaux d'aménagement envisagés par la commune, sur le boulevard Frédéric Garnier, il apparaît que la réalisation d'une concertation préalable n'apparaît pas rendre obligatoire la mise à l'enquête publique, car la consistance de ce projet n'entre pas dans le champ d'application d'une telle requête. En effet, ces travaux ne sont pas soumis à permis de construire et ne relèvent pas de l'une des opérations de voirie routière mentionnée à la rubrique 6 de l'annexe au décret du 23 avril 1985 pris pour l'application de la loi du 12 juillet 1983.

Pour ce qui concerne l'étude d'impact, celle-ci paraît également non-nécessaire, compte-tenu de la nature des travaux projetés qui ne modifient ni les emprises existantes, ni le patrimoine paysager actuel du boulevard Frédéric Garnier.

-9- CONCLUSION

Les enjeux, en terme d'aménagement, de développement durable et de préservation du paysage urbain du boulevard Frédéric Garnier, ont nécessité la disponibilité permanente ou plus ponctuelle de nombreux élus, services et concepteurs qui ont trouvé beaucoup d'intérêt aux questions posées par les habitants en général.

Le contact direct entre les concepteurs du projet, les élus et les souhaits de la population ont permis de confirmer des principes d'aménagement, soit déjà inscrits au projet initial, soit transcrits dans des formes plus pertinentes au terme de la concertation.